REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**
**INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

# ARRÊTÉ

**5-Institutions et Vie Politique**
**5.4-Délégation de fonctions**
**5.5-Délégation de signature**

**N° A-2024-2**
portant délégation de fonction et de signature à Mme Nicole DESMOTTES, 1ère Vice-Présidente

La Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGC) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux qu'il convient de donner une délégation à **Madame Nicole DESMOTTES**, **1ère Vice-présidente**,

## ARRÊTE

**Article 1er** : **Madame Nicole DESMOTTES, 1ère Vice-présidente**, est déléguée à compter de ce jour, à la gestion de l'habitat et des aires des gens du voyage, et, à ce titre, est habilitée à signer, tous les documents se rapportant à cette fonction.

Elle exercera les fonctions liées :

- aux affaires relatives à la gestion et à la mise en place d'une politique de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- au Programme Local de l'Habitat (PLH) ; aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ( OPAH) , aux dossiers de CUS et autres dispositifs liés à l'habitat ( PIG ...) ;
- au pilotage des actions liées à la politique d'accueil des gens du voyage du territoire dont la sédentarisation , la gestion des grands passages, afin de prendre les décisions et signer les actes, rapports et conventions, ainsi que les correspondances courantes avec les partenaires dans ce domaine.
- à la mise en application et à l'exécution de toutes les délibérations en la matière émanant du Conseil Communautaire ;
- à la représentation dans les instances locales dans lesquelles elle aura été régulièrement désignée.

**Article 2 « Engagements Financiers »** : Madame Nicole DESMOTTES ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

**Article 3 « Ordre de priorité en cas d'absence ou d'empêchement »** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine GOURNEY LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, Madame Nicole DESMOTTES, 1ère Vice-Présidente, sera habilitée à signer tous les documents se rapportant à la fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc GUILLAUMIN, 2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme, Madame Nicole DESMOTTES, 1ère Vice-Présidente sera habilitée à exercer les missions listées dans l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur Marc GUILLAUMIN.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

**Article 4** : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 5** : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

**Article 6 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 21 février 2024

Reçu notification du présent arrêté
Le 21/02/2024

**Mme Nicole DESMOTTES**
**1ère Vice-présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau**

**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**
**Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20240221-A-2024-2-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/02/2024
Affichage : 22/02/2024

**Ampliation adressée** :
- à Madame la Sous-Préfète
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

*Publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs »* 22 FEV. 2024